

BOURSE AUX VELOS 2026 HANGAR à VELOS – CONDITIONS DE MISE EN VENTE

1. Le Hangar à vélos (en collaboration avec l'APEBAR) met à disposition une structure d'achat/vente de vélos. Il ne devient pas propriétaire des articles mis en vente. Celle-ci se fait aux risques exclusifs de la personne qui a amené les articles.
2. En contrepartie, le Hangar prélève 10% sur chaque vente.
3. Les articles autorisés à la vente sont :
 - Les vélos (non électriques)
 - Les trottinettes (non électriques)
 - Les draisiennes
4. Les articles sont répertoriés sur une liste et sont étiquetés avec le modèle fourni (disponible sur le site internet : www.apebar.com). Les prix doivent être exprimés en francs suisses (les centimes sont exclus).
5. Le Hangar n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dégâts quelconques.
6. Le Hangar n'est pas responsable de l'état des vélos et des autres articles. Elle peut donner des conseils selon ses meilleures possibilités mais il appartient en définitive aux participants de faire les vérifications d'usage.
7. Le Hangar se réserve le droit de refuser la vente de matériel dont l'état ou la qualité laisserait manifestement trop à désirer, ou d'en déconseiller l'achat.
8. Important : Les vélos doivent être en état de rouler.
9. L'espace du hangar étant limité, le Hangar se réserve le droit, en cas de forte affluence et/ou de mauvaises conditions météo, de refuser des objets à la vente.
10. Le Hangar se réserve le droit de retirer à tout moment de la bourse les vélos ou autres articles dont l'origine lui paraît incertaine ou qui serait contestée. Le vélo ou l'article litigieux sera dans tous les cas rendu à celle/celui qui l'a amené. Le Hangar à vélos se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes mettant un article en vente.
11. Horaires
 - Enregistrement des vélos et autres articles entre 9h00 et 10h30 ;
 - Vente entre 11h00 et 13h30;
 - Retrait des invendus et des bénéfiques entre 15h00 et 16h00.
12. Les vélos et autres articles non repris à la fin de la bourse (délai fixé à 16h00) seront donnés au Hangar qui en disposera comme bon lui semble (par exemple un don à une association).